

COMMUNE DE LA FERTE-IMBAULT
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
Séance du 24 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le vingt-quatre novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la Commune de LA FERTÉ-IMBAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle GASSELIN, Maire.**

Date de convocation du Conseil municipal : 18 novembre 2016

PRESENTS : M. Pascal COLART, M. Gérard GATESOUBE, M. Eric SICAULT et Mme Stéphanie GRIGAA, adjoints au Maire.

Mme Karine BOURGOIN, Mme Maria-Victoria DUGAND, M. Nicolas DUPIN, Mme Nadine GAGNEBIEN, M. Robert MAIGNAN, Mme Isabelle ROUSSEAU

ABSENTS EXCUSES : Mme Evelyne BERNOS, M. Frank-Chris CIRET, Mme Pierrette DUPRÉ (pouvoir à Mme Stéphanie Grigaa).

Secrétaire : M. Pascal COLART

La séance a débuté à 19h30

105-2016 - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur Pascal COLART présente au Conseil municipal le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune de La Ferté-Imbault, élaboré et mise en oeuvre lors des inondations de juin dernier.

Il explique que Plan Communal de Sauvegarde (PCS) permet de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'évènements exceptionnels. Il décrit les moyens mis en place pour recevoir une alerte, les mesures d'organisation pouvant être mis en oeuvre pour informer et alerter la population, les missions essentielles à tenir en cas de crise. Il recense les moyens humains et matériels disponibles sur la commune en vue d'accompagner et de soutenir la population. Le PCS comprend un certain nombre de documents qui devront être réactualisés chaque année.

Madame le Maire propose d'approuver le Plan Communal de Sauvegarde de La Ferté-Imbault.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de La Ferté-Imbault
- Autorise Madame le Maire à transmettre les éléments du Plan Communal de Sauvegarde aux différents services concernés,
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

**106-2016 - COMMERCE DE PROXIMITÉ – BOUCHERIE CHARCUTERIE
« BAIL COMMERCIAL » AU PROFIT DE LA SARL HOCMERT « LA FERTOISE »**

Madame le Maire rappelle la délibération du Conseil municipal du 27/10/2016 concernant le bail commercial de la boucherie charcuterie consenti à M. et Mme Ludovic Hocmert, gérants de la SARL HOCMERT appelée « LA FERTOISE » sise 7 rue Nationale à La Ferté-Imbault.

Elle précise que le montant du loyer mensuel, assujetti à la TVA (20%), sera imputé sur le budget annexe « Locations diverses » et s'élèvera à **375,00 € HT (450,00 € TTC)**.

Le bail prendra effet à compter du 1^{er} décembre 2016 pour une durée de neuf années entières et consécutives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Fixe le montant du loyer à **375,00 € HT (450,00 € TTC)**
- Autorise le Maire à signer le bail commercial pour une durée de 9 années
- Décide de confier la prise en charge de l'entretien et la maintenance du matériel à M. Ludovic HOCMERT

**107-2016 - DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRIMITIF 2016
BUDGET PRINCIPAL**

Madame le Maire fait part aux membres présents de la nécessité de procéder à des modifications du budget primitif 2016 du budget principal de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement
Compte 022 – Dépenses imprévues	- 5 000,00 €	Néant
Compte 73925 – Fonds de péréquation des ressources intercommunales	+ 5 000,00 €	

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal accepte les modifications du budget primitif 2016 – budget principal.

Affiché le 25 novembre 2016

Le Maire,

Isabelle GASSELIN